VILLE DE CRUSEILLES

Cruseilles Infos

Mairie de Cruseilles
35 place de la mairie - BP 5 - 74350 Cruseilles
Tél. : 04 50 32 10 33 - Courriel : mairie@cruseilles.fr
Site : www.cruseilles.fr

Bulletin n° 04
Septembre
Octobre
2014

Les élections sénatoriales

Les 15 délégués municipaux de Cruseilles ont été appelés aux urnes ce dimanche 28 septembre à la Préfecture de Haute-Savoie. Pour le département, le collège électoral était composé de 1905 électeurs.

Ce scrutin a vu le renouvellement du mandat de Jean-Claude Carle, les élections de Cyril Pellevat *(Maire d'Arthaz-Pont-Notre-Dame)* et de Loïc Hervé *(Maire de Marnaz)* âgés respectivement de 33 et 34 ans. Ils ont obtenu :

- Jean Claude Carle, UMP : 558 voix
- Cyril Pellevat, UMP : 408 voix
- Loïc Hervé, UDI : 358 voix.

Cette élection est l'occasion de rappeler succinctement ce qu'est le Sénat. Institution de la V^{ème} République, il forme, avec l'Assemblée Nationale, le Parlement Français. À ce titre, il vote la loi, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques

Le Sénat est composé de 348 sénateurs élus au suffrage universel indirect pour un mandat de 6 ans.

Depuis 2011, le Sénat est renouvelable par moitié, tous les trois ans, pour tenir compte de la réduction de neuf à six ans de la durée du mandat sénatorial.

Dans chaque circonscription *(les départements)*, le collège électoral se compose des députés, des sénateurs, de l'ensemble des conseillers généraux, des conseillers régionaux, mais surtout des délégués des conseils municipaux qui représentent 95% des électeurs des sénateurs. A préciser que le vote est obligatoire sous peine d'amende de 100 € en cas de non-participation au scrutin.

Le scrutin majoritaire *(vote nominatif)* s'applique désormais à toutes les circonscriptions élisant 1 ou 2 sénateurs. Dans les circonscriptions où sont élus 3 sénateurs et plus, l'élection a lieu à la représentation proportionnelle de liste *(sur le modèle des élections municipales)*.

Il est bon de rappeler que notre commune de Cruseilles a déjà connu l'honneur d'être présente au Sénat de 1977 à 1995 lors des mandats de Monsieur Bernard Pellarin, maire de Cruseilles.

Relevons enfin que le Palais et le Jardin du Luxembourg à Paris, qui hébergent le Sénat, sont ouverts au public ; tout citoyen peut assister aux séances de débats publics au sein de l'hémicycle. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.senat.fr.

Aurélien Humbert

Séance du 4 septembre 2014

Point sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire souhaite faire un point avec le Conseil Municipal concernant la rentrée scolaire, qui concerne plus de 1500 élèves sur la Commune de Cruseilles. Cette année est un peu particulière avec l'obligation de mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Une motion de censure a été signée avec les élus de la CCPC.

A titre de rappel, la CCPC détient la compétence scolaire tandis que la Commune de Cruseilles a la compétence du périscolaire. La mise en place des TAP se fait en partenariat avec les deux structures.

Des parents d'élèves entrent dans la salle consulaire et souhaitent prendre la parole concernant l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Monsieur le Maire leur explique qu'ils ne peuvent intervenir sans accord préalable étant donné que le Conseil Municipal a débuté. La séance continue. Madame Nathalie VESIN rejoint l'assemblée.

Brigitte CARLIOZ prend la parole afin de faire un point de situation concernant la mise en place des TAP.

- Fin juin 2014, la Commune de Cruseilles a reçu de l'Education Nationale la confirmation des horaires pour les écoles primaires publiques. Il ressort de ce nouvel emploi du temps que les TAP auront lieu tous les jours (sauf le mercredi) de 15h15 à 16h15. Il est pour l'instant prévu le principe de la gratuité des TAP pour les enfants de Cruseilles.

- Concernant le personnel, il est difficile de recruter des animateurs pour travailler une heure par jour ; c'est pourquoi des annonces ont été publiées sur différents sites internet. L'objectif est de recruter du personnel en regroupant les tâches (cantine, TAP) et donc grandir le temps de travail hebdomadaire.

Pour les TAP, il est préconisé pour percevoir des aides financières de la CAF : 1 animateur pour 14 enfants de maternelle, 1 pour 18 enfants d'élémentaire et avoir 1 projet éducatif territorial.

A ce jour la Commune dispose de : 7,5 animatrices pour l'école maternelle, 6 animateurs pour les élémentaires. Des élus interviennent ponctuellement. Actuellement, les services recherchent activement du personnel encadrant.

- Concernant les locaux, on peut affirmer que c'est en ordre. Le décret des rythmes scolaires stipule qu'il est possible d'utiliser les salles de classe des écoles. Pour travailler en harmonie, il a été convenu avec les enseignants qu'ils donneraient un planning d'utilisation de leurs salles.

- Quant aux activités liées aux TAP, actuellement ce sont des temps ludiques. Les animateurs s'activent sur la composition et le type d'ateliers à proposer très prochainement.

- Concernant le coût des TAP : il a été évalué entre 150 et 230 € par enfant sans les aides de l'Etat. Ce dernier verse 50 € par enfant pendant un an. La CAF quant à elle, verse 0,50 € par enfant si la Commune met en place un projet éducatif territorial.

- De plus, des problèmes internes à la direction périscolaire sont également venus perturber la mise en place des TAP : le départ de Guillaume TIRAN, la nouvelle directrice malade qui ne sera disponible qu'au 1er octobre, le recrutement d'Henri-Pierre BLACK-DIPANDA, la démission de Pascal ARMENJON du poste de gestionnaire de la cantine et l' arrivée de Karine POURRAZ.

Suite à des réactions dans le public, Monsieur le Maire propose de rencontrer l'ensemble des parents afin de coopérer pour que la mise en place des TAP se passe dans les meilleures conditions possibles. Il faut rester uni pour les enfants.

Quelques élus interviennent pour enrichir le débat. L'objectif aujourd'hui est de mettre en place les TAP puisque la loi l'impose.

Taxe Communale sur les consommations finales d'électricité – Reversement par le SYANE à la Commune

La Loi de Finances rectificative pour 2013 a modifié le périmètre de protection de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité et le mode de reversement aux Communes à compter du 1/1/15. Cette Loi prévoyait que la taxe revenait de droit, aux autorités concédantes de la distribution de l'électricité sur toutes les Communes (SYANE), avec, une possibilité de reversement aux Communes limitées à 50 %. La prise d'une délibération concordante avec le SYANE est nécessaire pour permettre le reversement de la taxe vers la Commune ; le montant de cette taxe reversée par le SYANE à la Commune en 2013 était de 93 563,36 €. Le Conseil approuve le reversement par le SYANE de cette taxe.

Signature de conventions de mise à disposition de locaux et de personnel avec la CCPC sur l'ensemble du temps périscolaire

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la nécessité d'organiser des temps d'activités périscolaires la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles propose la signature de conventions de mise à disposition de personnel ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) et de locaux. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Mission complémentaire à la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 31/3/11, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU ainsi que les modalités de la concertation avec la population. Le dossier d'arrêt, présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 29/1/14 n'a pas été accepté. La nouvelle équipe souhaite poursuivre la procédure de révision avec les objectifs suivants :

- ***La prise en compte de la nouvelle législation en vigueur en matière d'urbanisme*** comme la loi ALUR,

- ***La définition de nouvelles orientations***, notamment sur les secteurs du Centre, de la Route de l'Arthaz et la Route des Dronières afin que le PLU soit cohérent avec les futurs projets.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 27/7/11 a décidé de retenir l'offre du Groupement Territoires en qualité de prestataire pour ladite révision. Compte-tenu des nombreuses adaptations et ajustements à apporter au PLU, il est proposé de recourir à une mission complémentaire à la révision du document. Le Conseil accepte la mission complémentaire d'un montant de 10 520 € HT.

Extraits des comptes – rendus des Conseils Municipaux de septembre et d'octobre 2014

Information relative à la modification n°3 du PLU

Monsieur le Maire informe qu'une troisième modification du PLU est lancée. Suite à divers problèmes rencontrés pour la délivrance des permis de construire **Route de l'Arthaz** *(un dessin différent pour les problèmes de voirie, la prise en compte de risques d'éboulement et la modification de l'accès à l'ancienne gendarmerie)* et dans le secteur **des Prés Longs/des Grands Champs**, est lancée. Sylvie MERMILLOD et Cédric DECHOSAL souhaiteraient que la Commission Urbanisme soit élargie aux personnes extérieures à la commission afin qu'elles puissent émettre leurs avis sur le PLU. Monsieur le Maire propose la création d'une Commission PLU.

Mission d'assistance globale à la maîtrise d'ouvrage – Attribution du marché

Plusieurs projets en phase de lancement vont dans les prochains mois nécessiter la rédaction de cahiers des charges, de programmes de travaux, de dossiers de consultation de maîtrise d'œuvre ou de travaux… Le recours à une assistance à maître d'ouvrage peut s'avérer nécessaire. Aussi, afin d'éviter de devoir lancer une consultation à chaque fois que le montant des honoraires dépasserait le seuil de mise en concurrence de 15 000 € HT, il a été envisagé de contracter avec un prestataire une mission d'assistance globale. Suite à l'avis d'appel public, l'offre la mieux-disante a été proposée par le cabinet Adelphéa. Le Conseil Municipal valide cette proposition .

Mise en valeur du Site des Ponts de la Caille – Attribution du marché

Dans le cadre des travaux de mise en valeur du site des Ponts de la Caille, une consultation pour l'ensemble des lots de travaux avait été lancée le 28/2/14. Seul le lot Interprétation avait été déclaré infructueux; une nouvelle consultation a été décidée et le choix de la Commission d'appel d'offres se porte sur la Sté ZIGZAGONE avec une offre à 33 365 € HT. Le Conseil municipal accepte ce lot.

Acquisition des Maisons CYR et TISON

Dans le cadre du projet de mise en valeur du site des Ponts de la Caille, la Commune de Cruseilles souhaite acquérir ces deux maisons :

- ***la Maison CYR :*** les différentes négociations avec les propriétaires, ont permis de trouver un compromis sur le prix d'achat fixé à 520 000 €. Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ce bien à ce prix.

- ***la Maison TISON*** **:** les discussions ont permis d'aboutir à un compromis sur le prix d'achat fixé à 389 000 €.

Par ailleurs, le Conseil Général se dit prêt à prendre en charge la moitié des deux acquisitions puisqu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement du site (création d'un giratoire). Il est même possible qu'il finance une partie des futures démolitions. Monsieur le Maire précise que l'objectif aujourd'hui est de créer une entrée de Commune aboutie ; il informe également que le projet d'extension avec restaurant et salle d'animation du Bistrot des Ponts n'est pas la priorité. Il s'agit d'une deuxième tranche de travaux. La priorité réside dans l'avancement le plus rapide des travaux sur les Ponts afin de justifier les dépenses nécessaires à l'octroi de la subvention 1 % paysages avec une remise en service du bistrot dans sa configuration et son volume actuel avec accueil et sanitaires.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ces biens aux prix annoncés.

Gymnase : modification du tarif horaire pour l'intervention du gardien en cas de non-respect par les associations ou autres utilisateurs des consignes données lors des manifestations

Par délibération en date du 10/11/04, le Conseil Municipal avait fixé le coût d'intervention du responsable du gymnase à 20 €/h. Le Conseil accepte l'actualisation du coût de cette intervention à 25 €/h.

Locaux communaux : fixation d'un tarif horaire pour intervention d'un agent communal en cas de défaut d'entretien par les utilisateurs

Il a été constaté un défaut d'entretien des salles (préfabriqués et salle du Centre de Secours) occupées dans le cadre des activités des divers utilisateurs, notamment au niveau des sanitaires et des sols. Le Conseil Municipal, autorise de fixer comme pour le gymnase, un tarif horaire de 25 € en cas de nécessité d'intervention d'un agent communal.

Divers

- *Alain LARRAS* demande quel est le niveau de dette par habitants à Cruseilles ? Il s'élève aux alentours de 1300 €/habitant ; il pose une question sur le site de la Mairie qui n'est pas à jour. En effet, la photo du Conseil Municipal issue du 4/4/14 ne reflète plus la composition du Conseil actuel suite aux deux démissions. Serait-il possible d'y remédier ? Le site de la Mairie va être retravaillé et les informations seront revues.

Monsieur le Maire souhaite évoquer les points suivants :

- ***Problème d'eau potable à Cercier*** : eau déclarée impropre à la consommation suite à des analyses négatives. L'objectif a été d'éviter tout risque d'accident et d'incident.

- ***Enquête publique*** : ouverture d'une enquête publique courant septembre par les services de la Préfecture concernant la demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température au Salève.

- ***Maison de Fésigny*** : classement de la façade au titre des Monuments Historiques. Monsieur le Maire a émis des réserves pour éviter les contraintes en matière d'urbanisme. L'Architecte des Bâtiments de France prévoit que le périmètre sera détaillé suite à un constat précis.

- ***Point sur les Commissions à venir*** :

  - ***Commission travaux le 11/9*** : travaux d'entretien et petits travaux neufs,

  - ***Commission finances le 18/9*** : discussions sur le plan pluriannuel d'investissement.

  - ***Commission communication le 17/9 et informations sur le bulletin*** : celui de septembre sera distribué par la société DIFFUDOC. Madame BUZARE a demandé à ce que des extraits de son dernier ouvrage « Cruseilles : petites histoires, grands personnages » soient publiés. Un bulletin spécial de 16 pages sortira avant le 11 Novembre.

  - ***Commission développement durable*** : la Commission s'est réunie deux fois dont une fois de manière élargie aux personnes présentant un intérêt historique. Un plan d'actions a été proposé. Il permettra d'entrer dans des mesures concrètes afin de protéger et sensibiliser la population face aux dangers des ondes.

Extraits des comptes – rendus des Conseils Municipaux de septembre et d'octobre 2014

Séance du 2 Octobre 2014

Informations diverses

Monsieur le Maire souhaite faire part des informations suivantes :

Le PLU Intercommunal est un projet vivement souhaité par le Président de la CCPC. Une présentation du PLU de Cruseilles a été faite lors d'une réunion du bureau. Après un tour de table des membres et après différentes discussions (notamment sur les clés de répartition des hectares) les membres du Bureau ont accepté à l'unanimité la mise en œuvre d'un PLUI sur le territoire de la CCPC.

Compétence « terrains de football » : la CCPC a programmé la construction de nouveaux vestiaires au stade des Ebeaux. Le projet prévoit un local vestiaire à tranche ferme et l'adjonction d'un club house en tranche conditionnelle. Lors de la réunion du bureau du 30/9/2014, il a été décidé d'affermir la tranche conditionnelle et donc de construire un bâtiment vestiaire et le club house aux Ebeaux.

Avenant n°1 – Convention de groupement de commande pour la mise en valeur du Site des Ponts de la Caille

Les Communes de Cruseille, d'Allonzier-la-Caille et le Conseil Général de Haute-Savoie se sont associés dans le cadre d'un groupement de commande, pour réaliser ensemble le projet de mise en valeur du site des ponts de la Caille. Les études de conception du projet confiées au bureau d'études INGEROP, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre retenu pour l'opération, ont permis de préciser les aménagements à réaliser sur l'ensemble du périmètre d'intervention. Un Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes est donc proposé ayant pour objet :

- **d'adapter le contenu et la localisation des travaux** à réaliser pour la mise en valeur du site des Ponts de la Caille, en concentrant les aménagements sur les abords des ponts de la Caille et sur l'éclairage des ponts.

- **de modifier la clé de répartition financière** des dépenses d'investissement entre le Conseil Général et la commune d'Allonzier-la-Caille. Cette dernière assurera la prise en charge de l'intégralité des travaux d'aménagement réalisés aux abords des ponts côté Allonzier-la-Caille y compris ceux exécutés sur la propriété départementale.

- **de préciser**, **que l'ensemble des règlements de l'opération seront assurés par la commune de Cruseilles** et remboursés ensuite par chaque membre du groupement. Cet avenant est sans conséquence sur l'enveloppe financière de l'opération globale. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Avenant n°2 relatif au marché de réhabilitation du Bistrot des Ponts

Le marché de maîtrise d'œuvre du bistrot des Ponts prévoyait initialement une réhabilitation et une extension d'un ancien bar-restaurant en un équipement touristique et culturel. Les études de conception ont été réalisées sur la base de ce projet de réhabilitation et d'extension. Le permis de construire a été déposé conformément aux décisions du maître d'ouvrage.
Suite aux élections municipales de mars 2014 le programme de réalisation a été modifié. Le maître d'ouvrage a décidé de poursuivre le projet dans sa phase de réhabilitation, mais de reporter à une date non déterminée la réalisation de l'extension. Les études de conception devront être modifiées en conséquence. La rémunération du maître d'œuvre doit être réajustée en tenant compte des honoraires déjà versés et de la nécessaire adaptation du projet au nouveau programme. Le présent avenant proposé ajuste le forfait définitif de rémunération au coût prévisionnel des travaux fixé à 400 000 € HT. Monsieur le Maire précise qu'en plus des travaux paysagers et d'aménagement du Site, il est prévu l'ouverture d'un point d'accueil-petite restauration avec sanitaires pour la saison prochaine. Il est nécessaire de réaliser les travaux avant fin mars 2015 pour percevoir la subvention « 1% paysages ». Monsieur le Maire rappelle enfin que la signature pour l'achat de la « Maison CYR » a eu lieu le 1er octobre. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 (moins value de 14 044,36 € HT).

Recrutement de deux agents non titulaires dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités dans les services périscolaires et techniques, il est proposé de créer deux emplois temporaires :
- Un emploi pour la période du 11 au 17/10 et du 3/11 au 31/12/2014,

- Un emploi pour la période du 15/10 au 31/12/2014.

Le Conseil Municipal valide ces recrutements.

Portage Foncier par l'EPF Acquisition des parcelles « Rio Tinto »

La Commune souhaite se rendre acquéreur des parcelles « Rio Tinto » situées au lieu-dit « Vers l'Epine » d'une surface de 15146 m².Par courrier en date du 3/12/2013, le service France Domaine a estimé la valeur du bien à 70 € / m² soit un coût de 1 060 220 €. Les diverses négociations ont permis d'aboutir à un accord sur le prix d'achat fixé à 875 000 € HT (les frais d'honoraires sont pris en charge par le cédant). Afin de pouvoir constituer des réserves foncières, la Commune souhaite que l'EPF 74 soit porteur de l'opération. Christian BUNZ rappelle qu'il s'agit d'une opération intéressante pour la collectivité. Le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parcelles par l'EPF.

Présentation du PPI

Monsieur le Maire introduit le PPI comme étant la feuille de route pour le mandat en termes de projets et de finances. Il ne donnera pas lieu à un vote ni à une contrainte budgétaire à respecter. Ce PPI a pour vocation de respecter deux engagements : **la non augmentation des taux d'imposition et le maintien voire la baisse du niveau de la dette**. En outre, il définit les moyens, les besoins et les recettes dont dispose la Commune pour mener à bien ses investissements dans un souci de maîtrise des frais de fonctionnement. Ce PPI établit un budget global d'investissement pour la période 2014-2019 d'un montant de 19'500'000 €. Il sera financé par les subventions liées aux projets (Etat, Région, Département, Europe, ADELAC), par la capacité d'autofinancement, par les recettes d'urbanisme, par le solde en compte à fin 2013 d'un montant de 3'125'000 € et par le recours à l'emprunt, tout en maintenant la dette en fin de mandat (4,9 millions d'€) au niveau du début de mandat (5,025 millions d'€). La planification et le financement sont exposés aux membres du Conseil municipal.

Kézako

EPF : établissement public foncier

PPI : plan pluriannuel d'investissements

… Informations … Informations … Informations …

Vous souhaitez voter en 2015 ?

Conditions pour être électeur

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

Où s'inscrire ?

- soit à la mairie de son domicile (ou de sa résidence : dans ce dernier cas, il faut y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois),
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence en tant que fonctionnaire public.

Justificatifs à fournir

- le formulaire d'inscription : disponible en Mairie, ou à télécharger,
- une pièce d'identité : le passeport ou la carte nationale d'identité, qui devra être en cours de validité ou expiré depuis moins d'1 an.
- justificatif de domicile de moins de 3 mois dans la commune ou justificatif de résidence depuis plus de 6 mois dans la commune ou justificatif d'inscription sur le rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

Vous changez de domicile

- si vous déménagez *dans une autre commune*, il convient de s'inscrire sur la liste électorale de sa nouvelle commune (la procédure est identique),
- si vous restez *dans la même commune*, informez la mairie de ce changement par correspondance, par courriel ou en informant directement le bureau de vote lors d'une élection.

Radiation de l'ancienne liste : L'électeur sera automatiquement radié des listes sur lesquelles il était inscrit auparavant. Il n'a aucune démarche à effectuer en ce sens.

Pour voter en 2015, il faudra être inscrit sur la liste électorale au plus tard au 31/12/2014.

Rappel sur les séances du Conseil Municipal

- **la règle générale** : les séances sont publiques ; elles ont lieu le premier jeudi de chaque mois à 20 h en salle consulaire.

- **l'exception** : le Conseil municipal peut se réunir en huis clos ou en réunion de travail, pour un sujet particulier.

Recensement des frontaliers

Venez vous faire enregistrer en Mairie.

Au titre de la compensation financière Genevoise, le Canton de Genève verse annuellement aux départements de la Haute-Savoie et de l'Ain un pourcentage de la masse salariale des employés sur le canton de Genève résidant en France. La Commune de CRUSEILLES réinvestit cette somme dans les équipements publics communaux.

Le terme de « frontalier » recouvre les travailleurs suivants :

- *les travailleurs de nationalité française (permis de travail),*
- *les travailleurs de nationalité suisse,*
- *les travailleurs ayant la double nationalité française et suisse,*
- *les travailleurs étrangers de l'Union européenne et hors Union européenne.*

Il est important pour la Commune de connaître les personnes répondant à ces critères, habitant sur la commune et travaillant en Suisse.

Informations à communiquer et documents à présenter :

- vos nom et prénom,
- votre date de naissance,
- le nom et l'adresse de votre employeur,
- une copie recto-verso de votre permis de travail (si vous en possédez un),
- pour les résidents de nationalité suisse, une copie recto-verso du passeport ou de la carte d'identité nationale.

Nous invitons les nouveaux frontaliers à se rendre en Mairie pour se faire recenser, ou à transmettre par courriel ou courrier les documents demandés. Cette démarche peut être accomplie tout au long de l'année et n'a aucune incidence fiscale pour la personne, le foyer.

Photos du bulletin © Copyright L. Berthoud, F. Berthoud, D. Germain, C. Challande, Mairie de Cruseilles

… Informations … Informations … Informations …

URBANISME

Les dépôts de demandes d'urbanisme depuis le 15 juillet

Les déclarations préalables

◊ PLOMB Coraline – Les Fourches
Extension de la terrasse existante

◊ CARLIOZ Christian – Route de Fésigny
Extension et création d'une véranda

◊ DESBIOLLES Françoise – Les Follats
Création de jacobines

◊ TOCHON Georges – Le Noiret
Modification d'une villa existante

◊ TISSOT Pascal – Route de Beccon
Division en vue de construire

◊ BREQUE Marie-Laure – Les Follats
Pose d'une clôture grillagée

◊ DUMOULIN Roland – Rue de Chevoinche
Aménagement d'un mur de soutènement en gabions

◊ PERRILLAT-MONET Denis – Rue des Gds Champs
Création d'ouvertures et modification toiture

Les permis de construire

◊ EICHLER Mickaël – Les Goths
Modification d'une fenêtre et de la toiture

◊ ISL – Route des Dronières
Réalisation de trois bâtis recevant de l'activité artisanale, des bureaux et des parkings couverts

◊ MOUCHET Jean-Michel – Les Coudrets
Maison individuelle

◊ CHASSAING Alex – Les Goths
Rénovation et extension d'un bâtiment existant

◊ HUNZIKER Nicole – Les Lirons
Rénovation et extension d'un bâtiment existant

◊ CASTELLA Thierry – Les lirons
Avant toit pour stationnement de 2 véhicules

◊ PARSOUD Claude – Route du Salève
Maison individuelle

TRAVAUX

La cour des « préfabriqués » rajeunie et sécurisée

Fini les cailloux et le bac à sable.
Les travaux d'aménagement qui auront duré une semaine, ont transformé la cour des préfabriqués. Les enfants peuvent désormais profiter d'une belle surface de jeu en enrobé et d'une aire en dalles amortissantes remplaçant le bac à sable. Le carré potager lui, a gardé sa place.
L'accès a également été repris pour faciliter le passage des poussettes.

Il s'agit d'une mise en conformité et en sécurité avant la construction d'un CLAE (centre de loisirs associé à l'école).

Jeux du centre bourg.

Le cheminement piéton à l'intérieur du parc a été prolongé autour du kiosque ; il rejoint maintenant le portillon de "Brin de Malice" afin de permettre l'accès direct aux jeux par les bambins de la crèche. Ces travaux sécurisent aussi l'accès lors de la vogue.

Précisions
il s'agit uniquement des demandes d'urbanisme qui sont DEPOSEES en MAIRIE et NON des DECISIONS prises pour ces dossiers, à savoir : une acceptation, un refus, un sursis à statuer . Si vous souhaitez connaitre les décisions prises pour les demandes d'urbanisme, celles-ci sont affichées sur les panneaux situés à l'arrière de la mairie.

Merci Bernadette

Bernadette et ses collègues de travail, venus nombreux lors du pot de départ, ce 12 septembre.

15 580 jours,
226 semaines,
512 mois,
42,64 années de vie
professionnelle sous la houlette de 5 maires !
La carrière de Bernadette Mérel pourrait se résumer à ces chiffres, mais Bernadette, c'est bien plus, c'est une vie professionnelle entière consacrée à la mairie de Cruseilles, à la population et aux élus successifs.

Engagée le 15 février 1972 par Bernard Pellarin alors maire de Cruseilles, elle a gravi tous les échelons jusqu'au poste de Directrice Générale des Services.

Au nom de la population, et de tous les élus qu'elle a côtoyés, l'équipe municipale la remercie pour son travail, ses compétences, son engagement, sa disponibilité et lui souhaite une longue et heureuse retraite.

Le Maire avec Bernadette et Stéphanie, l'actuelle Directrice Générale des Services de la Mairie.

Bernadette entourée de Janine Bocquet, Christian Bunz, maires des précédents mandats et Daniel Bouchet.

Centre Communal d'Action Sociale

Depuis plusieurs années le repas du Centre Communal d'Action Sociale avait lieu au printemps ; cette année le calendrier électoral a quelque peu modifié les habitudes : le repas s'est déroulé cette fin septembre au restaurant scolaire.

Quelques 130 personnes âgées de 68 ans et plus, ont été accueillies par les élus, les membres du CCAS et des bénévoles venus aider au service du midi.
Nos aînés ont pu déguster l'excellent repas préparé par les successeurs de Mme & M. Tillier, Caroline et Nicolas Rougy, frère et sœur et le délicieux dessert en provenance de Passionnément Chocolat.

Merci à tous celles et ceux qui ont organisé cette belle journée !

… Informations … Informations … Informations …

Les Temps d'Activités Périscolaires

Pour ou contre la réforme des rythmes scolaires et au-delà de toutes considérations, notre équipe municipale travaille à la mise en place des temps d'activités périscolaires (**TAP)**.

Ceci a été et continue d'être notre objectif malgré les nombreuses difficultés rencontrées. Nous avons apporté au fil de l'eau des adaptations à ce temps périscolaire et nous continuerons dans ce sens.

Durant les deux premières semaines de septembre 2014, l'équipe d'animateurs a œuvré pour vérifier et consolider l'organisation des TAP. Puis, depuis le 15 septembre 2014 des ateliers ont débuté.

Pour les enfants de l'école maternelle publique, ce sont des activités manuelles, des temps de lecture (bibliothèque et histoires), des rondes et des chansons, de la danse, de l'éveil du corps et aux sons, des jeux de motricité et de sociétés et de l'initiation au théâtre.

Pour les enfants de l'école élémentaire publique, pour les plus jeunes, ce sont des activités liées à la lecture (la bibliothèque), à l'aide aux devoirs, des histoires ; des activités plus physiques liées au sport comme l'athlétisme, le foot, la danse (premiers pas de madison). Quant aux élèves de CM, des animations en anglais leur sont proposées, des jeux d'oppositions, des activités manuelles, de la cuisine et du théâtre.

Nos objectifs sont d'accompagner les enfants dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, de leur proposer des activités pour contribuer à leur épanouissement et à leur développement

Nous avons la volonté de réussir le bon fonctionnement des temps d'activité périscolaires.

Grâce à l'implication des équipes et avec la bonne volonté de tous, nous y arriverons.

Ecole St Maurice : un peu d'histoire, pour de nouvelles histoires !

Fondée en 1888, l'Ecole d'enseignement catholique St Maurice de Cruseilles occupe 2 bâtiments pour 5 classes primaires, de la petite section jusqu'au CM2. En cette rentrée 2014, 124 enfants garnissent les bancs et animent les lieux. L'ensemble des communes de la CCPC sont représentées, ce qui témoigne de l'implantation stratégique de cette école privée. Après réflexions et concertations l'année précédente, l'équipe a décidé de maintenir la semaine de 4 jours de classe. Ceci au profit d'un aménagement différent du rythme de chaque journée *(rappelons que l'enseignement privé n'avait pas obligation d'appliquer la réforme des rythmes scolaires).*

Forte d'une équipe enseignante très dynamique et toujours volontaire, chaque classe a été équipée cet été de **vidéo projecteurs interactifs**. Cet outil pédagogique doit permettre aux enfants de faire un premier pas dans le monde numérique. Sachant que seulement 20% des classes primaires sont équipées de tels outils, l'Ecole St Maurice montre ainsi sa volonté de se moderniser.

Afin de pouvoir proposer des activités extrascolaires aux enfants, l'année est rythmée par les différentes manifestations organisées par l'association des parents d'élèves « APEL » (bourse aux jouets, vente de courges, …). La gestion administrative des bâtiments et du personnel périscolaire (*l'Ecole propose une garderie matin et soir, ainsi que le service des repas sur place en partenariat avec l'association cantine*) est assurée par une équipe de bénévoles au sein de l'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques).

Depuis Janvier, un groupe spécifique « OGEC Construction » a été formé pour le projet d'un nouveau bâtiment. Celui-ci devra remplacer à terme l'ancien bâtiment afin de mettre aux normes d'accessibilité l'ensemble des locaux. Un site internet a été créé afin de partager l'avancement des réflexions (*https://sites.google.com/site/ogecconstructionecolestmaurice*). Toutes les bonnes âmes souhaitant participer à ce fabuleux projet peuvent nous contacter, afin d'écrire ensemble de nouvelles histoires.

… Informations … Informations … Informations …

Service Enfance / Jeunesse

Ce message concerne toutes les structures péri et extra-scolaires : compte tenu de l'évolution de la population et de la législation, nos professionnels sont actuellement en réflexion sur le fond et la forme des différents types d'accueil de notre commune. Cela implique des réajustements de l'organisation globale et règlements intérieurs. Nous vous informerons des changements dès que possible.

Le bien être des enfants reste au cœur de nos préoccupations.

Octobre Rose

A l'initiative de la Fédération Nationale des Comités Féminins, Octobre est devenu le mois de mobilisation pour le dépistage du cancer du sein. Le but est de rappeler aux femmes que le dépistage précoce du cancer du sein est actuellement le moyen le plus efficace pour gagner la bataille contre cette maladie qui touche une femme sur huit et de les convaincre à se faire dépister.

Nos commerces ont participé en décorant d'une note rose leur vitrine ou en marquant la façade de leur magasin ; c'est une manière de montrer leur solidarité vis-à-vis de cette initiative.

Quant à la Mairie, une lumière rose a éclairé la fontaine et les façades se sont parées d'étoiles.

Vous souhaitez des informations sur le dépistage :
contactez le réseau en Haute-Savoie : 74 rendez-Vous Santé,
26 avenue de Chevêne, 74003 Annecy Cedex.
Tél : 04 50 33 22 90

Bulletin allergo-pollinique de l'ambroisie

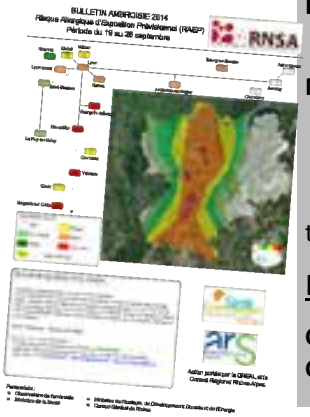

Dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie, l'ARS a mis en place un bulletin hebdomadaire d'information.

Vous pouvez le consulter en cliquant sur le lien : http://www.pollens.fr/les-bulletins/previsions_ambroisie.php

Ce bulletin comporte :

- pour chaque capteur de pollen, le niveau de risque allergique lié à l'exposition au pollen d'ambroisie,
- une carte du modèle prévisionnel émise par Air Rhône Alpes.

Renseignements : observaoire.ambroisie@dijon.inra.fr ou www.ambroisie.info.

Etat civil

Mariages

Julie BOIS et Nicolas SOLER
19 juillet 2014 à Cruseilles

Aurore GREMION et Jean Edouard DECARROUX
2 août 2014 à Copponex

Clélia CANDOTTI et Arnaud GENSOU
2 août 2014 à Cruseilles

Louise CARUSO et Alexandre SAXOD
9 août 2014 à Cruseilles

Sabrina MILLECAM et Yann BRAND
23 août 2014 à Cruseilles

Marion FRAISSE et Jérôme LUPKINS
6 septembre 2014 à Cruseilles

Claudine NICOLLIN et Jean-Philippe ORIOL
18 septembre 2014 à Cruseilles

Marjorie GONTARD et Pierre SALVY
le13 septembre 2014 à Seyssins

Bienvenue

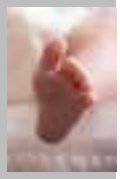

Maxent CHARRIER le 20/07/2014
à Annecy – 322 rue des Frères

Inès SORLIN le 30/07/2014
à Annemasse – 1790 route du Noiret

Nina MOREAU le 11/08/2014
à Metz-Tessy – 34 place de la Halle

Raphaël DELMOTTE le 12/08/2014
à Annecy – 60 rue de l'Arthaz

Isabelle DIAMANTIDIS le 14/09/2014
à Annecy - 219 impasse de Ronzier

Maël PEROT le 01/09/2014
à Annemasse – 291 chem. Ecoliers Deyrier

Kélia VUARIER le 20/09/2014
à Metz-Tessy – 87 rue de Malperthuy

Décès

GARNIER Thibaut le 13/08/2014 à 17 ans
GAZEL Monique le 12/09/2014 à 76 ans

Nos Commerces

Depuis septembre, le traiteur ***Christian Tillier*** a remis son entreprise à Caroline et Nicolas Rougy, frère et sœur ; ***Passionnément Chocolat*** a changé de gérant : M. Jean - Christophe Maronneau vous attend pour déguster ses chocolats et pâtisseries ! Nouvel établissement géré par Mélanie Carret : ***Lemon*** situé au 41, grande rue, ancien emplacement du magasin ***Les Secrets d'Hortense***, lequel s'est déplacé au 234, grande rue ; une bonne continuation à Valérie et à Jacky, magasin de prêt à porter ***Etincelles***, qui a fermé le 23 septembre.

… Zoom sur les marchés de Cruseilles …

LE MARCHE HEBDOMADAIRE

Son rôle principal est de vendre et d'acheter des marchandises…..mais pas seulement…..Sur le marché qui a lieu tous les jeudis matins, place de l'Eglise, nos yeux sont attirés par des légumes fraîchement cueillis, par des fruits colorés ; nos papilles sont aiguisées par les odeurs prononcées de fromages variés, parfois par des charcuteries d'origines diverses, par du poisson frais et par du poulet grillé. Des parfums de cerfeuil, persil, basilic, estragon dégagent leurs senteurs et, ponctuellement, des supports d'habits de toutes sortes, de toutes formes, attirent notre attention. Quant à l'empaillage de chaises, il nous rappelle le savoir faire des métiers d'autrefois.

La Municipalité souhaiterait que ce marché se dynamise et devienne un lieu d'échange d'informations entre la population de Cruseilles et les villages voisins. Pour cela, la Commission animation/culture a rencontré les principaux exposants qui ont réaffirmé leur souhait de rester sur la place de l'Eglise et d'accueillir de nouveaux commerçants. Prochainement, vous pourrez acheter des fromages de chèvre, des produits basques et rencontrer un nouveau fromager.

De plus, la Municipalité a déjà entamé les premières démarches pour réunir, la même matinée, la foire de la Saint Martin et ce marché. Progressivement, la foire qui a lieu le 1er mercredi de novembre, se déplacera au 1er jeudi de novembre.

LES MARCHES NOCTURNES

Initiés par la Municipalité précédente et face à leur succès, c'est tout naturellement que les marchés nocturnes ont été reconduits par la nouvelle Municipalité. Ils ont lieu de mai à septembre, une fois par mois, le vendredi soir. Le nombre d'exposants à ce marché a été croissant et nous avons pu comptabiliser jusqu'à 29 étals.

A la demande générale et en fonction des contraintes techniques, leurs stands s'étalent de part et d'autre de la voirie allant de la mairie à l'église.

A chaque fois, une belle palette de produits était exposée et proposée à la vente, allant du bijoux au vin de Féchy, passant par du pain aux céréales variées jusqu'aux fleurs et plantes de Chosal.

La majorité de ces produits était d'origine locale ou régionale et de fabrication artisanale. Malgré une météo estivale capricieuse, les exposants ont pu travailler dans des conditions correctes.

Bonne humeur et convivialité étaient de la partie pour la grande joie de chacun. Des animations et de la musique seront au rendez-vous l'an prochain !

Tribune Libre : aucune communication de la part des deux listes d'opposition.

… En septembre …

Bien souvent, la rentrée scolaire, la reprise des activités associatives marquent la fin de la période estivale. cette année septembre nous a réservé de beaux jours et ainsi, les diverses manifestions qui ont jalonné toute cette période, se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes.

Le 15ème forum des associations a eu lieu le 6 septembre ; 22 associations étaient sur place lors de cette manifestation organisée par le Comité des Fêtes. Pour la population et plus particulièrement pour les nouveaux habitants, c'est l'occasion de connaître les activités proposées par le monde associatif et de s'inscrire aux activités. C'est aussi un moment de rencontres, d'échanges, de conseils, entre les responsables d'associations et les élus.

Avant l'ouverture des portes,

un brin de musique pour

faire patienter la foule venue

nombreuse s'inscrire aux activités !

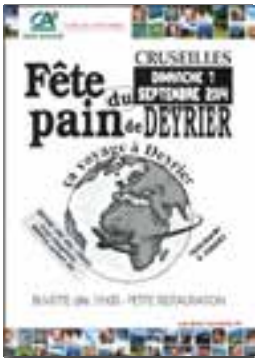

Que d'animations ce dimanche 7 septembre !

Avec la Fête du pain à Deyrier, le vide - grenier au chef- lieu et pour les plus courageux Mont Salève en marche !

A noter que le vide - grenier organisé par l'APE a réunit quelques 400 exposants ! Bravo !

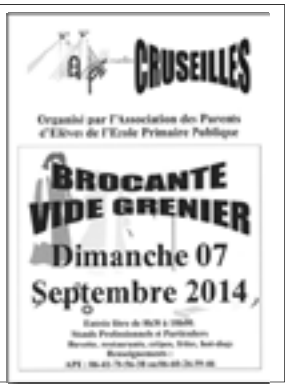

Un peu de sport mécanique pour ce dimanche 14 septembre, route de Chez Vaudey. ! Organisée par le Comité des Fêtes, la 5ème descente **des caisses à savon** a réuni petits et grands aux volants de leurs engins, pour 3 descentes durant l'après - midi.

Quelle leçon de conduite !

Localement, **Fête du village** ce samedi 20 septembre, à Ronzier ; Odile et Paul Humbert, doyens du village, étaient entourés des anciennes familles et des nombreux nouveaux habitants. Merci à Michel pour son accueil et aux jeunes du village pour l'organisation de cette journée !

Paul est né en 1923 et Odile en 1927

Découverte d'un nouveau concept autour de la nature, du sport et de la solidarité avec **la 1ère édition des Naturocks** ce 20 septembre aux Dronières.

Rendez-vous en 2015 !

Que se passe t-il à Cruseilles ?

Cérémonies...

11 Novembre 2014

9H15 : Rassemblement devant la Mairie du Conseil Municipal et des corps constitués pour la formation du cortège vers l'église,
9H30 : Célébration religieuse,
10H : Cortège de l'église au Monument aux Morts conduit par l'Harmonie Municipale,
10H15 : Cérémonie au Monument aux Morts,

Le vin d'honneur au restaurant scolaire des Ebeaux clôturera cette cérémonie.

Vendredi 9 janvier 2015

Cérémonie des vœux du maire et accueil des nouveaux habitants dès 19h au restaurant scolaire.

Tout en musique...

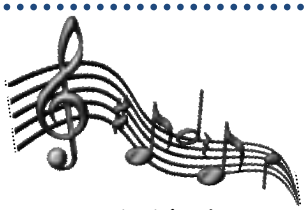

- ***Concert*** organisé par l'Ecole de Musique au gymnase des Ebeaux,
  mercredi 10 décembre 2014,

- ***Concert*** organisé par l'Harmonie Cruseilles/Le Châble au gymnase des Ebeaux
  samedi 20 décembre 2014.

Pour aller danser...

Soirée du Foot organisée par le Football Club de Cruseilles au gymnase des Ebeaux,
samedi 29 novembre 2014.

Près de chez vous ...

- **Collecte de jouets** organisée par Century 21 en faveur des enfants défavorisés ou hospitalisés. Les jouets peuvent être déposés à l'agence immobilière, **du 1er au 30 novembre 2014,**

- **Loto** organisé par le Club Omnisports de Cruseilles au gymnase des Ebeaux,
  samedi 15 novembre 2014,

- **Bourse aux jouets** organisée par l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole privée St Maurice au gymnase des Ebeaux,
  dimanche 16 novembre 2014,

- **Collecte** de denrées alimentaires, en faveur de **la Banque alimentaire, du 28 au 30 novembre 2014,** aux magasins Carrefour et Utile. **Appel aux bénévoles !**

- **Marché de Noël** organisé par le Comité des Fêtes au gymnase des Ebeaux,
  samedi 13 et dimanche 14 décembre 2014,

- **Don du sang** au gymnase des Ebeaux **lundi 29 décembre 2014, de 7h30 à 10h.**

Rappel sur l'affichage ...

Les associations qui souhaitent remettre leurs affiches en mairie pour faire connaître leurs manifestations peuvent :

- **déposer 6 affiches** (format A3) à l'accueil ; celles-ci seront mises dans les planimètres le lundi,
- **envoyer une photo**, en format JPEG ou PDF par courriel à l'adresse suivante : mairie@cruseilles.fr, le service en charge de la mise à jour du site internet, insérera la photo.

... Guide des associations ...

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles met à disposition de la population un guide regroupant toutes les associations de la Communauté de Communes.

Il est disponible depuis le début octobre à la CCPC, dans les mairies et également téléchargeable sur internet à l'adresse suivante :
http://www.ccpaysdecruseilles.org/Infos-pratiques/Associations-du-territoire

Ville® - www.imprimerie-villiere.com - T. +33 450 04 46 86 - F-74160 Beaumont